

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
Chambéry
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 08

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/10/2022

24 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. BILLON Pierre. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes BARBIN Régine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, M. PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

08 Pouvoirs : M. PICHE Barthélémy à Mme ANDRE Valérie, M. LOMBARD Daniel à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain à M. BILLON Pierre, M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre à Mme PICARD Marie-France, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

03 Absents : M. CORMIER Philippe, Mme COUDURIER Françoise, M. PERSON Philippe.

OBJET : Versement d'une subvention à l'ADIL 73 pour l'organisation d'une formation dans le cadre du programme petite ville de demain – Pont de Beauvoisin ;

MM. le Président de la communauté de communes et le Maire de Pont de Beauvoisin rapporte à l'assemblée le travail sur le logement en collaboration avec l'association départemental pour l'information au logement de la Savoie.

Vu notamment la formation organisée par l'association pour sensibiliser les élus aux leviers d'actions à disposition pour lutter contre la vacance des logements et le logement indigne, il est suggéré, au titre de l'année 2022 d'accorder une subvention de 1 500,00€ à l'organisme.

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 06/09/2022 ;

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500,00 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Savoie ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤ **DECIDE** le bien-fondé de ces subventions ;

➤ **MANDATE** le Président pour en effectuer le versement et signer toutes pièces nécessaires.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 10/11/2022,

LE PRESIDENT,

Paul REGALLET

